

12

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : M. COULOMBEL

47759

12 - Aménagement et développement des territoires

Appel à dossier pour la dynamisation des centres bourg - Prorogation du délai de caducité pour l'Association CEHAPI à Montfort-sur-Meu

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 28 août 2017 relative à l'appel à

Exposé :

L'appui à la dynamisation des centres bourgs est l'une des priorités d'action du Département au titre des Solidarités territoriales. Par ses différents dispositifs de financement et d'ingénierie, le Département se mobilise pour encourager les collectivités à entreprendre des actions de redynamisation par le développement de l'habitat, des équipements, des services et de l'animation des territoires. En 2020, le Département a lancé un appel à dossier ciblant les objectifs de développement de l'habitat et d'amélioration de l'accès des services au public.

C'est dans ce contexte que, par délibération du Conseil départemental en date du 11 juillet 2022, le Département a attribué à l'Association CEHAPI située à Montfort-sur-Meu une subvention d'un montant de 23 400 € pour l'achat de matériel afin de créer un tiers lieu (café, cantine, espace de co-working) dans les locaux vacants de la gare réhabilitée par la SNCF.

L'Association CEHAPI a informé le Département que les travaux n'ont pas pu démarrer à ce jour. En effet, les travaux d'aménagement des locaux par la SNCF ont pris du retard sur une période de plusieurs mois obligeant l'association à différer les dépenses prévues pour réaliser les travaux d'aménagement intérieur du tiers-lieu.

Par conséquent, elle sollicite le Département pour une demande de prorogation du délai pour engager les travaux en 2023 et solliciter le versement d'un premier acompte prévu initialement avant le 31 janvier 2023.

Décide :

- d'autoriser le Président à proroger le délai de versement de tout ou partie de la subvention accordée à l'Association CEHAPI jusqu'au 31 décembre 2023.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231152

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation